

PROGRAMME

- Accueil
- Introduction
- Session 1 : une nouvelle méthodologie pour un nouveau census
- Session 2 : la protection des données grâce au swapping

Pause-café

- Session 3 : démographie, ménages et noyaux familiaux
- Session 4 : marché du travail Des registres aux variables

Pause de midi

- Session 5 : enseignement Intégration des données des communautés
- Session 6 : création d'une base de données « logements »

Pause-café

- Session 7 : comment s'effectue la diffusion des données du Census ?
- Conclusion





Journée d'étude Census 2011

Session 4 : marché du travail Des registres aux variables

20 janvier 2015





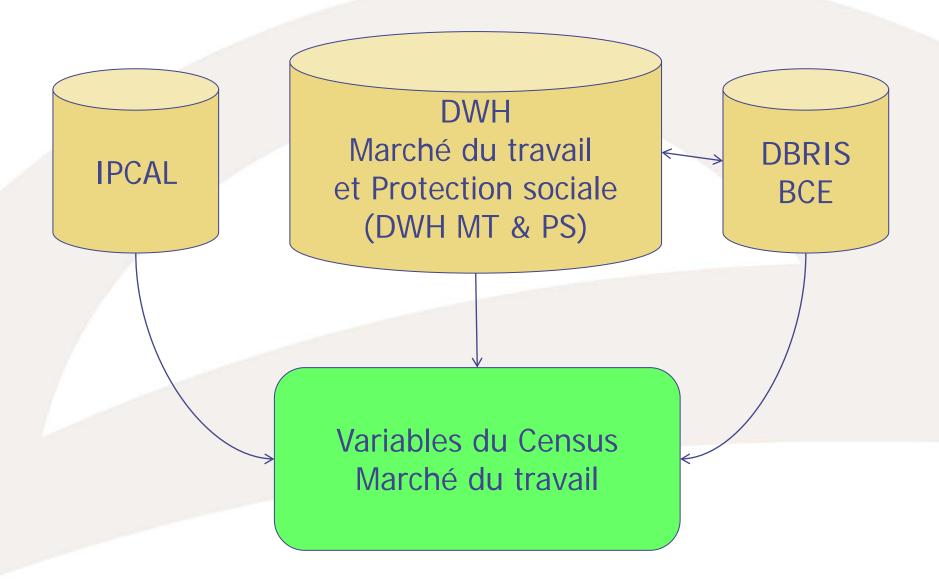


- Structure des bases de données sur le marché du travail et la sécurité sociale
- 2. Examen des variables créées
- 3. Exemples de quelques indicateurs

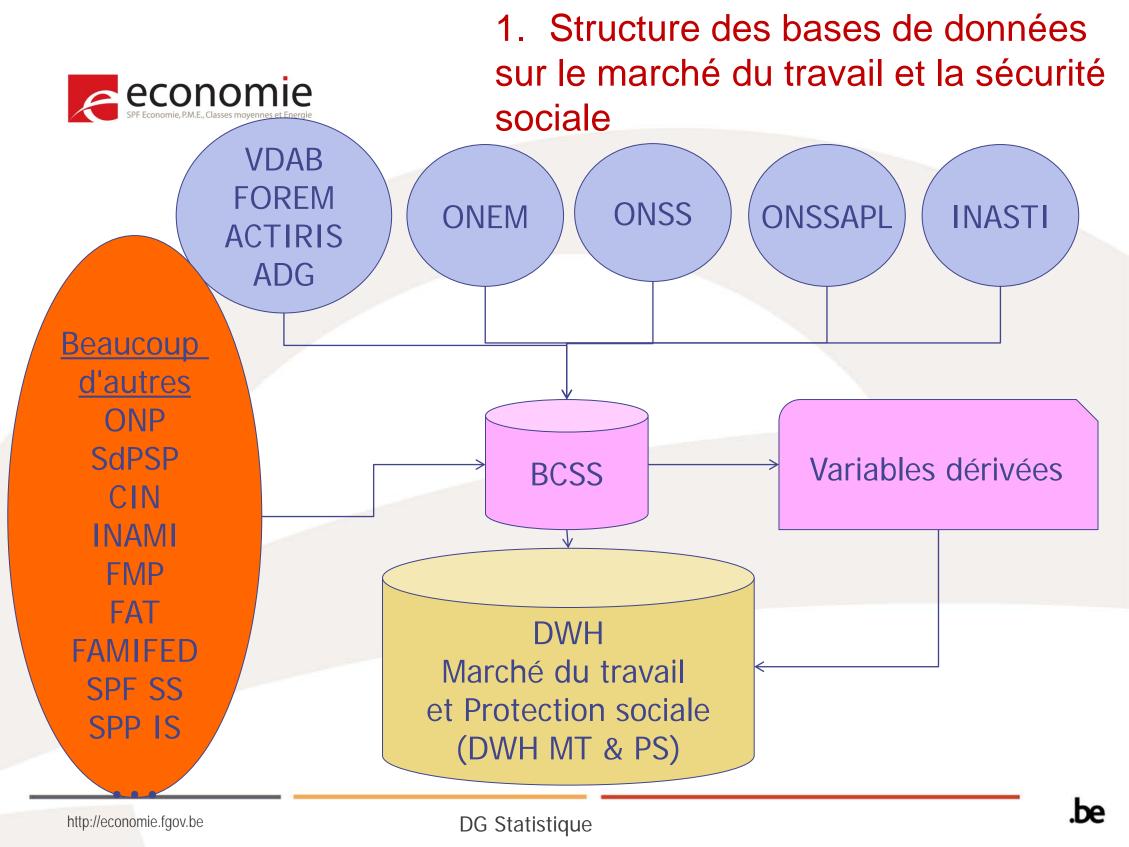
http://economie.fgov.be



1. Structure des bases de données sur le marché du travail et la sécurité sociale









1. Structure des bases de données sur le marché du travail et la sécurité sociale

Structure des fichiers ONSS, ONSSAPL et INASTI

- Fichiers trimestriels reçus pour le dernier trimestre de 2010.
- Indication systématique si la personne a travaillé ou non le dernier jour du trimestre.
- Code importance (variable dérivée) complété s'il s'agit d'un emploi encore d'application le dernier jour du trimestre : utile pour déterminer l'activité principale.
- Si la personne n'a pas travaillé au dernier trimestre : données également reçues pour le dernier emploi.
- Présence du numéro de Registre national
- Pour l'ONSS et l'ONSSAPL
 - Numéro d'entreprise, numéro d'établissement (uniquement ONSS), commune du lieu d'emploi
 - Code NACE, classes temps partiel...
- Pour l'INASTI
 - Code de profession





1. Structure des bases de données sur le marché du travail et la sécurité sociale

Variable dérivée : situation socio-économique

 Cette variable est déterminée en plusieurs étapes en combinant de nombreuses sources différentes de la sécurité sociale.

.be

economie SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Source = DWH MT & PS

1. Occupé

- 1.1. Travail salarié
 - 1.1.1. Occupé dans un emploi salarié
 - 1.1.2. Occupé dans plusieurs emplois salariés
- 1.2. Occupé en tant qu'indépendant
 - 1.2.1. A titre principal
 - 1.2.2. A titre complémentaire
 - 1.2.3. Occupé en tant qu'indépendant après (l'âge de) la pension
- 1.3. Occupé en tant qu'aidant auprès d'un employeur ayant le statut d'indépendant
 - 1.3.1. Occupé en tant qu'aidant à titre principal
 - 1.3.2. Occupé en tant qu'aidant à titre complémentaire
 - 1.3.3. Occupé en tant qu'aidant après (l'âge de) la pension
- 1.4. Occupé en tant que salarié et comme travailleur indépendant/aidant
 - 1.4.1. Emploi principal exercé en tant que salarié
 - 1.4.2. Emploi principal exercé en tant qu'indépendant à titre principal avec un emploi salarié à titre complémentaire
 - 1.4.3. Emploi principal exercé en tant qu'aidant à titre principal avec un emploi salarié à titre complémentaire

2. Demandeur d'emploi

- 2.1. Demandeur d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage
- 2.2. Demandeur d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire, avec allocation de chômage
- 2.3. Demandeur d'emploi après études, avec allocation d'attente ou allocation de transition
- 2.4. Demandeur d'emploi avec allocation d'accompagnement





3. Inactif

- 3.1. Interruption de carrière complète / crédit-temps à temps plein
- 3.2. Dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi
- 3.3. Revenu d'intégration / aide financière
 - 3.3.1 Revenu d'intégration *
 - 3.3.2 Aide financière**
- 3.4. Bénéficiaire d'une pension sans emploi
- 3.5. Prépensionné complet
- 3.6. Enfants bénéficiaires d'allocations familiales ***
- 3.7. Incapacité de travail totale

4. Autre





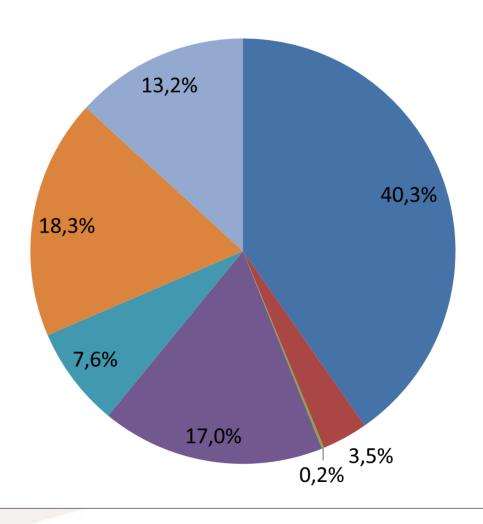


- Structure des bases de données sur le marché du travail et la sécurité sociale
- 2. Examen des variables créées
- 3. Exemples de quelques indicateurs

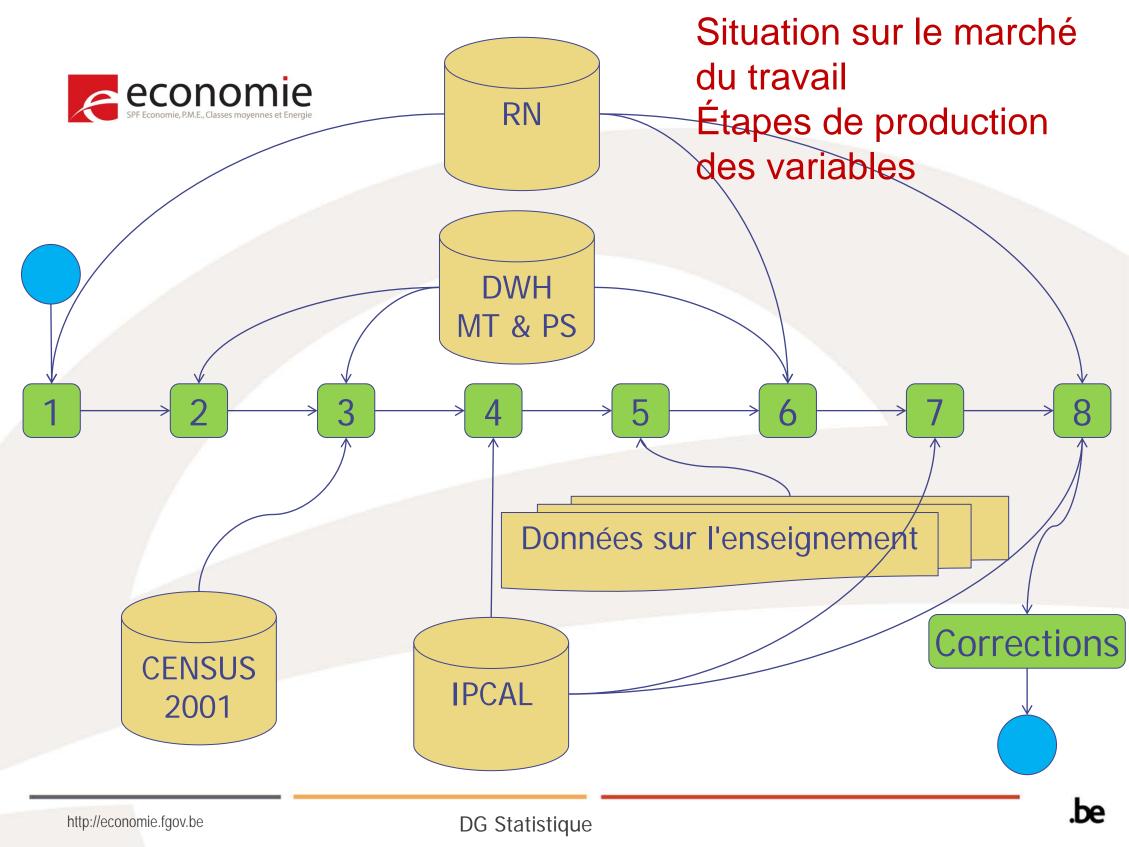
http://economie.fgov.be

- Ordre de priorité :
 - Catégorie des moins de 15 ans
 - Personnes occupées
 - Demandeurs d'emploi
 - Retraités et rentiers
 - Étudiants
 - Autres
- Détermination principalement au moyen de la situation socio-économique
- Définitions Eurostat
 - Occupés : si la personne a travaillé au moins une heure pendant la semaine précédant la date de référence ou était temporairement absente
 - Demandeurs d'emploi : pas d'emploi, disponibles sur le marché du travail, en recherche active d'un emploi

Population selon la situation sur le marché de l'emploi au 1 janvier 2011



- Personnes pourvues d'un emploi
- Chômeurs ayant occupé un emploi auparavant
- Chômeurs n'ayant jamais travaillé auparavant
- Personnes de moins de 15 ans
- **■** Étudiants
- Retraités et rentiers
- Personnes s'occupant du foyer et autres personnes





- Étape 1 : les moins de 15 ans constituent une première catégorie.
- Étape 2 : la situation socio-économique permet de déterminer les personnes occupées, les demandeurs d'emploi, les retraités et les personnes relevant de la catégorie « autres ». Les personnes occupées sont prioritaires sur les demandeurs d'emploi et les retraités.
- Étape 3 : pour les demandeurs d'emploi, on détermine si la personne a déjà travaillé.
 - Tout d'abord au moyen des données historiques de la BCSS (remontant jusqu'à la fin des années 90)
 - Ensuite au moyen du Census 2001



- Étape 4 : réduction de la catégorie « autres ». IPCAL permet de déterminer les rentiers.
- Étape 5 : toute personne relevant encore de la catégorie « autres » et ayant le statut d'étudiant dans les données d'inscription des communautés (2010-2011), est considérée comme étudiante.
- Étape 6 : toute personne relevant encore de la catégorie « autres », est considérée comme étudiante si elle a droit aux allocations familiales (moins de 25 ans).
- Étape 7 : IPCAL permet de déterminer les personnes travaillant à l'étranger.
- Étape 8 : toute personne mentionnée comme fonctionnaire international dans le Registre national ou IPCAL, est considérée comme personne occupée.



- Différence dans les définitions :
 - Personnes occupées : détermination sur la base du dernier jour du trimestre. On ne sait pas si la personne a travaillé durant la dernière semaine (données de la BCSS sont par trimestre + indication du dernier jour).
 - Demandeurs d'emploi : détermination sur la base du critère « inscrit administrativement comme demandeur d'emploi ».
 On ne sait pas si la personne a entrepris des démarches suffisantes pour pouvoir parler de recherche active d'un emploi.
- Problème connu
 - Les données sur les personnes ayant déjà travaillé, ne sont pas exhaustives (migrants).



Situation sur le marché du travail

- Corrections :
 - Demandeurs d'emploi à partir de 65 ans => retraités
 - Indépendants après 60 ans => personnes occupées uniquement si ces personnes ont perçu au moins 100 euros de revenus professionnels par mois durant la dernière année (IPCAL).
- Personnes occupées à l'étranger
 - Les données IPCAL couvrent une année entière.

Plus les revenus professionnels sont élevés => plus grande est la probabilité d'avoir travaillé plus

=> plus grande est la probabilité d'avoir travaillé durant la dernière semaine de 2010



Lieu de travail

- Commune du lieu de travail sur la base de la BCSS (salariés)
- Couplage avec DBRIS pour les indépendants Imputation du lieu de travail dans certains cas
- IPCAL permet de déterminer les personnes travaillant à l'étranger.



Lieu d'emploi – couplage avec DBRIS

- Données ONSS
 - Numéro BCE et numéro d'établissement connus => couplage au moyen du numéro d'établissement
 - Numéro BCE inconnu => couplage au moyen du numéro ONSS
- Données ONSSAPL
 - Pas de numéro d'établissement, mais similaire à l'ONSS (numéro d'entreprise)



Lieu d'emploi – couplage avec DBRIS

- Données INASTI
 - Étape 1 : recherche d'un mandataire dans DBRIS (codes de fonction : fondateur, gérant...)
 - Étape 2 : aucun mandataire trouvé => vérifier si l'entreprise est établie au domicile
 - Étape 3 : si plusieurs établissements / entreprises soit =>
 - Étape 3.1 : réalisation d'un tableau croisé avec le code de profession et le code NACE des cas couplés. Classement des codes NACE par code de profession, du plus fréquent au moins fréquent
 - Étape 3.2 : choix de l'établissement sur la base du code de profession de sorte que le code NACE de l'établissement en combinaison avec le code de profession apparaisse le plus fréquemment.



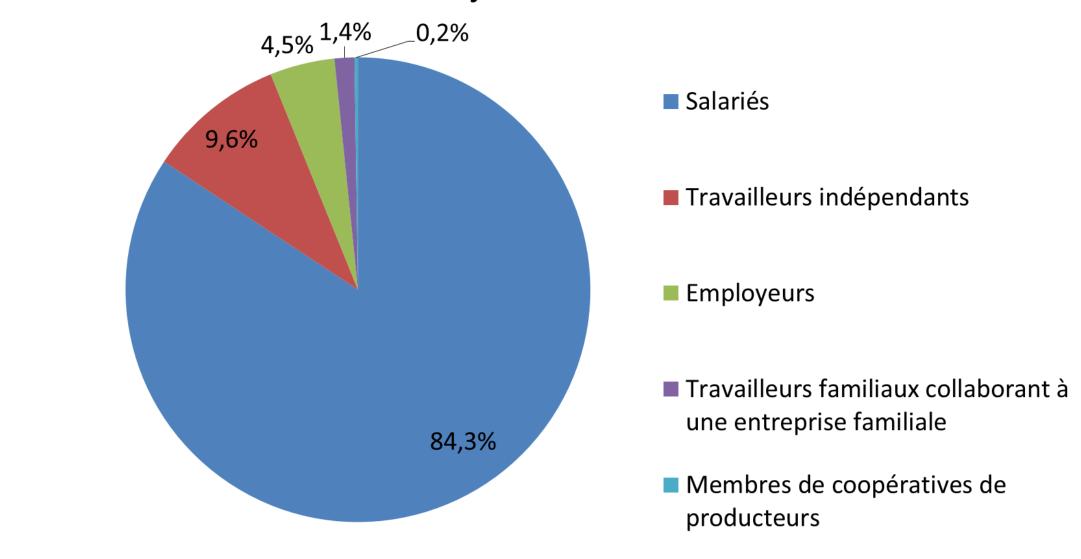
- Si l'algorithme précédent n'aboutit à aucun lieu de travail => imputation de la province
- Modèle : pour chaque arrondissement, on détermine la probabilité de travailler dans une province donnée sur la base des données pour lesquelles le lieu de travail est connu.
- Distinction entre indépendants et salariés et certains codes de profession (pour certaines professions, les distances de déplacement sont plus courtes)
- Arrondissement proche d'une limite provinciale => probabilité plus élevée de travailler dans une autre province



Statut professionnel

- Catégories :
 - Salariés
 - Indépendants sans personnel
 - Employeurs
 - Aidants
 - Membres de coopératives de production
- Pour la population active, détermination grâce :
 - à l'emploi actuel pour les personnes occupées
 - au dernier emploi pour les demandeurs d'emploi qui ont déjà travaillé
 - non déterminé pour les personnes inactives
- La situation socio-économique fournit des informations sur les salariés, les indépendants et les aidants.
- Le couplage avec DBRIS permet de déterminer si un indépendant occupe du personnel.

Population active occupée selon le statut professionel au 1 janvier 2011





Statut professionnel

- Étape 1 : la situation socio-économique détermine les salariés, les indépendants et les aidants.
- Étape 2 : indépendants => couplage avec DBRIS => occupant ou non du personnel => distinction entre indépendants et employeurs
- Étape 3 : la forme juridique de l'entreprise détermine les coopératives de production.



Activité économique

- Codage selon la nomenclature NACE
- Pour la population active, elle est déterminée pour le dernier emploi.
- Codes NACE issus de la BCSS (ONSS / ONSSAPL)
- Activité principale déterminée grâce à la BCSS
- Couplage avec DBRIS pour les indépendants.
 Recours aux codes de profession (INASTI) pour déterminer certaines activités

Session 4: plan

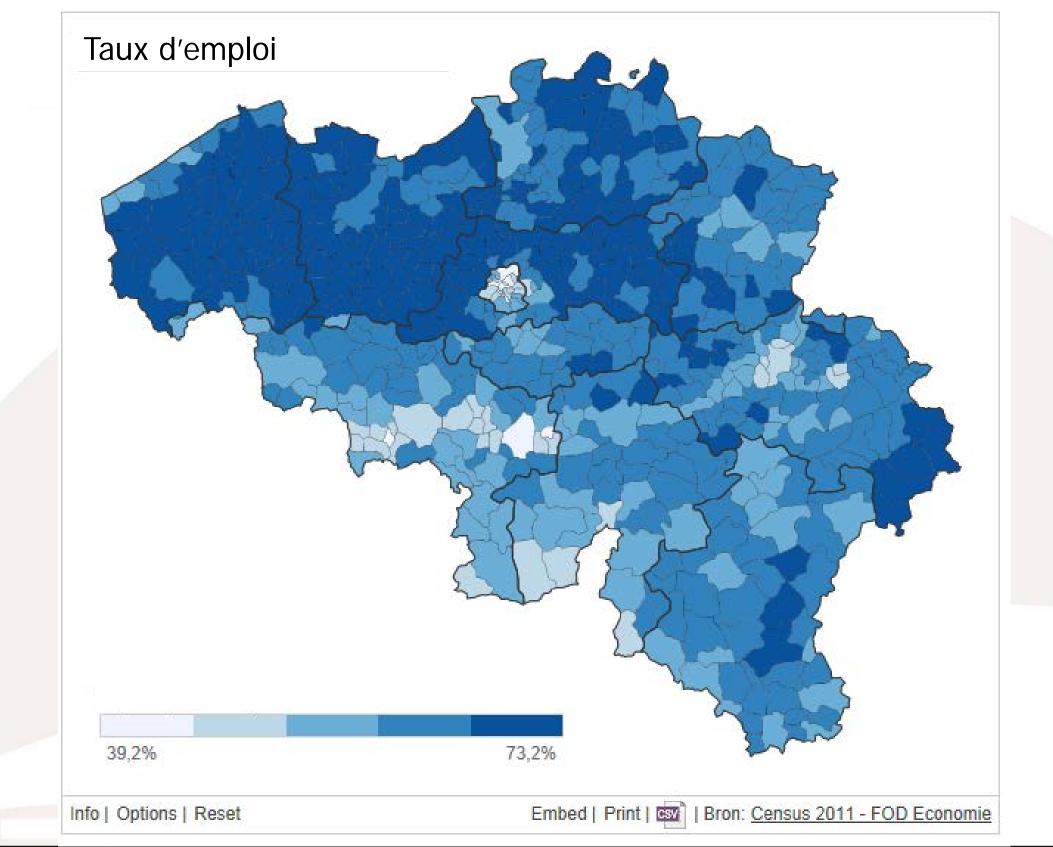
- Structure des bases de données sur le marché du travail et la sécurité sociale
- 2. Examen des variables créées
- 3. Exemples de quelques indicateurs

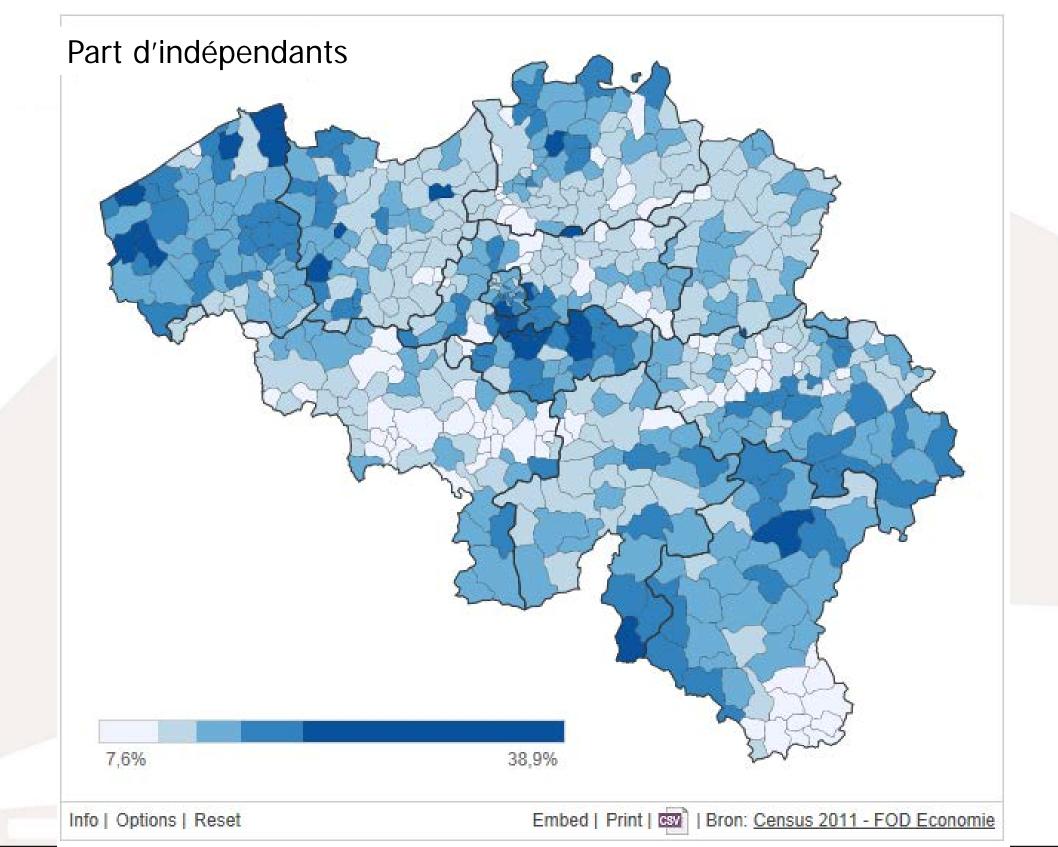
3. Exemples de quelques indicateurs



Définitions

- Population (économiquement) active = personnes occupées + demandeurs d'emploi
- Taux de chômage = demandeurs d'emploi / population active (15 – 64 ans)
- Taux d'emploi = personnes occupées / population (15 – 64 ans)







Questions



http://economie.fgov.be